

A Gennevilliers, le

09 FEV. 2024

Direction :
DCJ-CONSERVATOIRE

Références :
DCJ-NR-SG

Téléphone :
01.40.85.64.71

Objet :
Demande de subvention auprès du Conseil
Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du
SDEA "AIDE A LA STRUCTURATION DU POLE
INNOVATION PEDAGOGIQUE " année 2022-2025.

La première adjointe au maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération en date du 27 mai 2020, exécutoire le 3 juin 2020 portant délégation
de certaines compétences du Conseil municipal à Monsieur le maire, pour signer les
décisions municipales notamment en matière de demande de subvention auprès de la
Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France,

Vu l'arrêté de délégation du maire à Anne Laure PEREZ, 1^{re} adjointe au maire, en date
du 6 avril 2023, exécutoire le 6 avril 2023,

Considérant la nécessité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine pour le Conservatoire à Rayonnement Départemental dans le cadre
SDEA " AIDE A LA STRUCTURATION DU POLE INNOVATION PEDAGOGIQUE " au
titre de l'année 2022-2025,

DECIDE

ARTICLE 1: A solliciter une subvention sans limitation au Conseil Départemental des
Hauts-de-Seine dans le cadre du SDEA "AIDE A LA STRUCTURATION DU POLE
INNOVATION PEDAGOGIQUE " année 2022-2025, au titre de l'année 2024 et à signer
tout document afférent.

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982
ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT
DE L'ÉTAT LE 09/02/24
PUBLIÉ LE 09/02/24
EXÉCUTOIRE LE 09/02/24
Le Maire de Gennevilliers :



Par délégation du maire,
Anne-Laure Pérez
Première adjointe au maire